PETITION

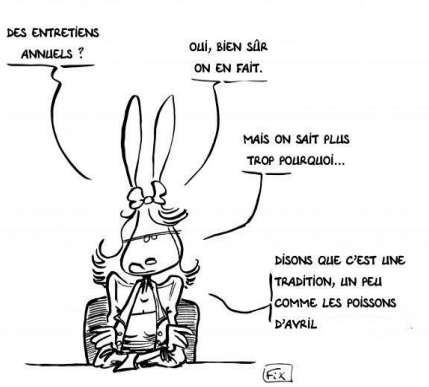

Les CAP existent toujours :

Elles doivent voir leurs prérogatives rétablies, et pouvoir statuer sur tout ce qui concerne la carrière et la mobilité des agents.

« Les soussignés, personnels de l'INRAE, exigent le rétablissement des compétences des CAP (Commissions Administratives Paritaires) en matière d'avancements et de mobilités, et donc la réunion de ces CAP (Locales et Nationales) pour les avancements 2021. »

Prénom	Nom	Unité	Centre	Signature

Signatures à renvoyer à cgt@inrae.fr /// (pétition également en ligne : https://www.petitions.fr/defense_des_promotions_et_mobilites)

Novembre 2020

CGT-INRAE : RN 10 – Porte de St Cyr - 78210 Saint Cyr l'Ecole - Tél : 01.39.53.56.56 - Mail : cgt@inrae.fr – Site / https://inra.ferc-cgt.org/